

## **ENTRETIEN TELEPHONIQUE AVEC MADAME DUBOS**

Christelle Dubos m'a appelée cet après-midi.

Je lui ai encore une fois fait part de l'inquiétude des assistants maternels auxquels on demande de poursuivre l'accueil des enfants.

Le secrétaire d'état a répété que selon les préconisations médicales et scientifiques, les risques de contamination avec un regroupement jusqu'à 10 enfants sont moindres.

Qu'il convient de respecter les gestes d'hygiène et de les répéter autant que nécessaire.

Que l'assistant maternel peut prétendre à un arrêt de travail s'il est malade ou s'il est une personne vulnérable.

Que pour les autres situations, telles que le conjoint en télétravail, un membre de la famille défini comme personne vulnérable, un enfant accueilli présentant des signes de maladie, madame Dubos conseille d'en faire appel au bon sens et au civisme des parents !

J'ai insisté sur le risque de propagation entre enfants qui eux-mêmes contamineront leurs familles. Que nos proches sont exposés par les enfants accueillis, qu'il n'est pas possible de garantir la désinfection complète de nos logements, que cela est très contraignant, les enfants mettant leurs mains partout.

J'ai proposé une solution que madame Dubos a dit qu'elle allait étudier : permettre aux assistants maternels, à titre dérogatoire, de travailler dans un tiers lieu avec au minimum des masques. Ceci sécuriserait le domicile et la famille de l'assistant maternel.

La loi d'urgence indique un système de chômage partiel. Selon les informations transmises par Pajemploi, il serait de 80% du salaire net.

Pourquoi 80% pour nous alors que tout autre salarié bénéficie d'une indemnisation de 84% et même 100% pour ceux rémunérés au SMIC ?

Le décret étant en cours de finalisation, madame Dubos portera notre demande.

La secrétaire d'état m'a aussi confirmé que les assistants maternels ne pourraient pas bénéficier de l'indemnisation prévue par la sécurité sociale pour garder leurs enfants de moins de 16 ans car elles exercent à leurs domiciles.

N'étant pas avisée de cet appel, j'ai certainement oublié d'aborder certains points et vous prie de m'en excuser.

Mais j'ai conclu cet entretien en transmettant les nombreuses doléances que je reçois, dont principalement un désir pour beaucoup d'abandonner la profession devant le manque de considération de chacun